



FLINS-SUR-SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie / salle polyvalente, en séance publique sous la présidence de M. le Maire, Philippe Méry. Présents Nadège Daumard, Patrice Herault, Hélène Dupas, Michel Dupont, Nathalie Delattre, Michel Leblanc, Jean-Paul Lecorre, Sabine Timblène, Catherine Lozeray, Christophe Soler, Francine Barbier, Laurent Charbonnier, Yassir Hatat, Aurélie Bauer, Magalie Lemonnier, Bernard Lallemand, Rachid Zerouali lesquels forment la majorité des membres en exercice et délibèrent selon l'article L.2121-17 du CGCT.

Procurations :

Absente excusée : Gwenaëlle Szarek

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Laurent Charbonnier est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire certifie que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16/01/2021 comportant l'ensemble des délibérations retranscrites ci-après a fait l'objet d'un affichage municipal dans les délais légaux. Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers et constaté que le quorum était atteint, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1- **Instauration d'un huis clos en raison du couvre-feu sanitaire**
 - 2- **Désaffectation et cession des sentes rurales déclassées n°11 et n°13 dite des Chevris à la Communauté urbaine Grand Paris Seine&Oise dans le cadre du projet du Parc d'activité économique Les Chevries**
 - 3- **Modification du tableau des effectifs**
 - 4- **Avis sur le projet de pacte de gouvernances entre la CUGPSEO et les communes membres**
 - 5- **Proposition d'adhésion au Syndicat Yvelines Numérique**
- Questions diverses**

DELIBERATION N° 2021/02

OBJET : Instauration d'un huis clos en raison du couvre-feu sanitaire

M. le Maire ne soumet pas le huis clos au vote.

DELIBERATION N° 2021/03

OBJET : Désaffectation et cession des sentes rurales déclassées n°11 et n°13 dite des Chevris, du chemin rural n°14 à la Communauté urbaine Grand Paris Seine&Oise dans le cadre du projet du Parc d'activité économique Les Chevries

Par délibération en date du 08/06/2020, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des sentes rurales n°11 et n°13 dite des Chevris ainsi que le chemin rural n°14 situés dans la zone des Chevris à Flins sur Seine en vue de sa cession à la Communauté urbaine Grand Paris Seine&Oise dans le cadre du projet de réalisation du Parc d'activité économique « Les Chevries » ;

L'enquête publique s'est déroulée du 2 au 16 novembre 2020

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

B. LALLEMANT : Qui sont les propriétaires ?

P. MERY : La commune.

N. DELATTRE : Il y a des frais de notaire ?

P. MERY : Oui mais c'est l'acheteur, la CUGPSEO qui les règlera.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal décide à la majorité des voix et un vote contre (Catherine Lozeray)

- de désaffecter le chemin rural n°14, la sente rurale n°11 et n°13 dite des chevris situés dans la zone des Chevris en vue de sa cession à la CUGPSEO;
- de fixer le prix de vente des trois chemins à l'euro symbolique ;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DELIBERATION N° 2021/04

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la création des emplois correspondants aux postes créés

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal et suite aux mouvements au sein du personnel communal

Y. HATAT : L'agent muté est actuellement adjoint à la Police Municipale de Flins ?

P. MERY : Oui, et à la demande du responsable du service de police municipale, il ne souhaite pas le remplacer et souhaite recruter un gardien brigadier.

F. BARBIER : Pourquoi le responsable ne souhaite pas d'adjoint ? Il me semble que c'est bien d'avoir une personne sur qui compter en cas d'absence du responsable de service.

P.MERY : Nous n'en connaissons pas l'entière raison, mais le responsable pense pouvoir assurer seul la charge du service.

B. LALLEMANT : Pourquoi on ne recrute pas un nouveau responsable de la Police municipale ?

Y.HATAT : Qui va être en charge du recrutement ?

P. MERY : La responsable RH, le DGS et moi-même ; à ce jour, nous avons reçu 1 candidature à ce jour. L'annonce est bien mise en ligne.

L. CHARBONNIER : Quelles sont les missions de la Police Municipale ?

P. MERY : Elle est en charge de la sécurité des administrés, des sociétés et commerces de la ville.

M. LEMONNIER : Ne faut-il pas attendre d'évaluer la charge de travail du poste de l'agent adjoint au responsable qui est partant avant de modifier le tableau des effectifs ?

P. MERY : Si nous changions d'avis, nous pourrions modifier le tableau des effectifs lors du prochain Conseil Municipal.

F. BARBIER : Est-ce obligatoire d'avoir un adjoint à la PM ?

P. MERY : Non mais le responsable du service de police municipale devra toutefois nommer un remplaçant lorsqu'il sera absent.

H. DUPAS : Tous les agents de la Police Municipale sont Gardien Brigadier ?

P. MERY : Oui, tous sauf le responsable.

M. LEMONNIER : Quand part l'agent en question ?

P.MERY : le 1^{er} mars 2021

P. HERAULT : Son départ est regrettable.

Le Maire propose à l'assemblée qui valide à la majorité des voix et une abstention (Bernard Lallemand)

la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière police municipale :

- Ajouter :

1 poste Gardien Brigadier

- Retirer :

1 poste Brigadier-chef principal

DELIBERATION N° 2021/05

OBJET : Avis sur le projet de pacte de gouvernance entre la CUGPSEO et les communes membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2,

Vu la délibération du 17 juillet 2020 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, portant sur l'approbation du principe de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance communautaire entre la Communauté urbaine et ses communes membres,

Considérant, conformément à l'article L. 5211-11-2 du CGCT, qu'en vue de l'adoption du Pacte de gouvernance par le Conseil communautaire, un avis des conseils municipaux des communes membres doit être sollicité et rendu dans un délai de deux mois après sa transmission,

Considérant que la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, en date du 16 décembre 2020, a transmis le projet de Pacte de gouvernance à ses 73 communes membres,

B. LALLEMANT : J'ai lu le pacte de gouvernances, en résumé, nous donnons une signature sur des responsabilités mais il n'y a pas de mesures concrètes ? C'est une sorte de règlement intérieur.

P.MERY : En effet, c'est cela, c'est assez généraliste comme document.

L. CHARBONNIER : Quelles sont les incidences si nous refusons ?

P. MERY : Sur une commune comme la nôtre, il y aura peu d'incidences

Le Maire propose à l'assemblée qui valide à la majorité des voix et six abstentions (Hélène Dupas, Francine Barbier, Sabine Timblène, Bernard Lallemand, Magalie Lemonnier, Patrice Herault)

DECIDE :

- d'émettre un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance tel que transmis en date du 16 décembre 2020 ;
- de notifier la présente délibération à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

DELIBERATION N° 2021/06

OBJET : Proposition d'adhésion au Syndicat Yvelines Numérique

Entendu l'exposé de M. Michel Dupont, rapporteur du projet d'adhésion,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convocation du Conseil municipal en date du 18/01/2021

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 14-2°,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique et les conditions générales de recours à sa centrale d'achats,

Vu le projet de convention de services présenté par Seine-et-Yvelines Numérique, permettant l'adhésion à sa centrale d'achats – segment Numérique pour l'Education,

Considérant la nécessité pour la commune de mettre en œuvre de nouveaux services numériques pour ses écoles afin de pouvoir exercer ses compétences dans de bonnes conditions,

Considérant l'intérêt d'une commande publique mutualisée pour réduire les coûts et optimiser les finances publiques locales,

M. DUPONT : Nous avons besoin de remplacer les TNI à l'école, cette adhésion au Syndicat Yvelines Numérique, nous permettra de bénéficier de prix très attractifs.

N.DELATTRE : Depuis quand existe ce syndicat ?

M. DUPONT : Il s'est créé en 2016, syndicat englobant le 78 et le 92.

M. LEMONNIER : Les TNI qu'ils proposent conviennent à l'école ?

M. DUPONT : C'est exactement le même fournisseur que nous avons, sauf que nous passons par une centrale d'achat.

L. CHARBONNIER : Y'a-t-il des achats en prévisions ?

P. MERY : Oui les TNI.

P. HERAULT : Dommage, ça aurait été bien d'acheter nos tablettes via ce syndicat, on aurait amorti l'adhésion à ce syndicat par cet achat.

P.MERY : A noter qu'auparavant, le département subventionnait à hauteur de 50% de l'achat d'un TNI.

M. DUPONT : En ce moment, nous avons aussi besoin de changer les imprimantes, nous avons pris la décision de les louer, mais si nous devions les acheter, nous pourrions passer par cette centrale d'achat.

DÉCISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de services de Seine-et-Yvelines Numérique permettant d'accéder à sa centrale d'achats – Numérique pour l'Education.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, comme les bons de commande, et les éventuels avenants à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire, P. MERY : Quelques informations à vous communiquer :

- *J'ai participé à une visioconférence le 11/12/20, concernant notre carence en logements sociaux, le Sous-préfet m'a annoncé appliquer une double pénalité à notre Commune, malgré qu'il ait conscience de notre difficulté à sortir des programmes de construction de ce type de logement.*
- *Le 06 janvier dernier, la commission départementale d'aménagement commercial a donné un avis favorable à l'ouverture du nouveau Bar à vins/Bières et tapas se nommant « V&B » dans la nouvelle cellule commerciale dans la zone des Mériels à côté d'Aubade.*
- *J'ai pris le parti d'ouvrir la commission des Affaires Scolaires à des membres extérieurs et plus précisément aux parents d'élèves, ils seront choisis sur demande et selon le sujet si cela les concernent.*
- *Les 2 bornes de recharge vont être changées.*

P. HERAULT : Il serait bien cette fois d'installer un équipement de sécurité autour des bornes pour éviter qu'elles soient détériorées comme les dernières, je vais demander à M. FOURNIER de s'en charger.

N. DELATTRE : Qui paye ce changement et l'électricité ?

P. MERY : Le changement est à la charge du SEY et chaque automobiliste paye sa recharge électrique.

P. MERY : Nous faisons le tour de table des questions.

H. DUPAS : RAS, hormis que la mise en place de la vaccination est lente sur notre secteur

P. MERY : Tous les jeudis, l'ARS organise avec les Maires aux alentours et notamment M. GARAY, le Maire des Mureaux une visioconférence pour la mise en place des centres de vaccination. M. GARAY souhaite créer une permanence de vaccination pour toutes les communes voisines

TOUR DE TABLE, Y. HATAT : RAS

TOUR DE TABLE, R. ZEROUALI : Concernant l'extension de l'école maternelle et la construction de l'école élémentaire, pourriez-vous nous indiquer si le dossier avance malgré la crise ? Avez-vous des informations concrètes à nous communiquer ?

P. MERY : Etant donné le contexte actuel, le dossier est en attente, en revanche la réunion du groupe de travail est prévue prochainement.

R. ZEROUALI : Lors de notre précédente réunion, nous avons plus ou moins estimé une date d'achèvement des travaux des 2 écoles avec une rentrée probable en septembre 2024, est-ce toujours d'actualité ?

P. MERY : A ce stade, il serait prématuré de vous assurer que la rentrée se fasse en septembre 2024, toutefois, nous gardons espoir.

R. ZEROUALI : Peut-on commencer à réfléchir au nom donné à la future école ?

Je propose :

- Pierre LEFAUCHEUX

- MONTGOUBERT

- Pascal CHAVIGNY

P. MERY : Pour le nom, c'est difficile de se décider aujourd'hui.

L. CHARBONNIER : Pourquoi pas Les Bleuets ?

P. MERY : C'est aussi une bonne idée. Nous verrons en temps voulu, par le biais d'un vote ou concours.

F. BARBIER : Pourquoi ne pas associer les enfants à ce choix.

P. MERY : C'est aussi une bonne idée, nous en discuterons.

TOUR DE TABLE, C. LOZERAY : RAS

TOUR DE TABLE, M. DUPONT : Concernant la commission communication :

- Nous espérons pouvoir sortir cette année le Flins à Cœur en avril et septembre.*

- *Nous sommes en train de revoir la signalétique dans la ville, et nous envisageons l'installation d'un nouveau panneau d'informations près du rond-point de la taupe.*
- *Nous allons revoir le recueil des nouveaux arrivants de la commune, il a besoin de mise à jour et d'amélioration.*

Y. HATAT : La modification des panneaux signalétiques n'est pas du ressort de la commission de l'environnement et cadre de vie ?

N. DELATTRE : Il serait intéressant que nos 2 commissions travaillent ensemble, car notre commission est en train de travailler sur la signalétique du Val de Seine.

M. DUPONT : Concernant le budget, nous allons travailler dessus début février.

R. ZEROUALI : Quand sort le BAT pour le Flins à Cœur ?

M. DUPONT : Si nous pouvons lancer le Flins à Cœur d'avril, le BAT sera édité mi-mars.

TOUR DE TABLE, F. BARBIER : Je vous informe officiellement que nous avons eu l'accord pour l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée.

P. MERY : Il nous faudra donc un préfabriqué type Algeco à positionner dans la cour.

F. BARBIER : Est-il possible d'installer un TNI dans un Algeco ?

P. MERY : Je pense que oui, mais il faudra le louer si cette classe est refermée l'année d'après.

P. HERAULT : M. FOURNIER est déjà au courant et travaille sur l'aménagement de cet Algeco.

TOUR DE TABLE, S. TIMBLENE : RAS

TOUR DE TABLE, B. LALLEMAND : Avons-nous des nouvelles du procureur général près la cour de cassation, François Molins pour le retrait du manège ?

P. MERY : Oui, il nous a demandé de réécrire au Président de la Cour d'Appel.

TOUR DE TABLE, L. CHARBONNIER : RAS

TOUR DE TABLE, N. DELATTRE : Pour information :

- *Toutes les décorations et illuminations de Noël ont bien été retirées. Je souligne le travail de ces belles décorations « faites maisons » en collaboration avec les centres.*

- *Après l'arbre orange et les roues roses, le responsable du service des espaces verts est en train de travailler sur une nouvelle décoration de ville avec les vieilles pierres de Flins.*
- *La demande a été faite auprès du Syndicat IDF Mobilités d'ajouter des lignes supplémentaires de bus entre Flins et la gare d'Aubergenville.*
- *Nous souhaitons aussi instaurer un marché des produits locaux 1 fois par mois, nous sommes actuellement en réflexion.*

TOUR DE TABLE, M. LEMONNIER : RAS

TOUR DE TABLE, A. BAUER : RAS

TOUR DE TABLE, M. LEBLANC : RAS

TOUR DE TABLE, JP LECORRE : RAS

TOUR DE TABLE, N. DAUMARD : Concernant l'événementiel, nous avons désignés les gagnants des concours « Mon Beau Sapin » et « Illuminations de Noël ».

Concours photo « Mon beau sapin » :

- *1^{er} prix : Mme Chauvineau*
- *2^{ème} prix : Mme Priest*
- *3^{ème} prix : M. Laird*

Lots :

1^{er} prix : Bon d'achat Cultura 50€ + 1 photo encadrée par la section Photo de l'ASLC

2^{ème} prix : Bon d'achat Cultura 40€

3^{ème} prix : Bon d'achat Cultura 30€

Illuminations de Noël, catégorie fenêtres/balcons :

- *1^{er} prix : Famille Bisiaux*
- *2^{ème} prix : Mme Coquelin*
- *3^{ème} prix : Mme Guy*

Illuminations de Noël, catégorie pavillons :

- *1^{er} prix : M. Lemonnier*
- *2^{ème} prix : M. et Mme Hippolyte*
- *3^{ème} prix : M. et Mme Danquigny*

Lots :

1^{er} prix : Bon d'achat Jardiland 100€

2^{ème} prix : Bon d'achat Jardiland 75€

3^{ème} prix : Bon d'achat Jardiland 50€

Nous remercions la section photos pour sa participation.

Cette année, nous avons constaté une augmentation des participants et la commune semblait plus illuminée qu'à d'accoutumée.

Nous félicitons tous les participants, qui ont reçus comme lot de consolation : 1 composition florale.

Cause COVID, nous avons remis l'ensemble des lots individuellement et à leur domicile.

Toutefois, nous déplorons le vol d'un projecteur lumineux de M. et Mme Danquigny, dont ils n'ont pas souhaité déclarer le vol auprès de notre Police Municipale.

Quelques dates pour cette année si tout va bien :

- *Le 06/03/21 : Carnaval et défilé*
- *Dimanche de pâques : Chasse aux œufs ; d'ailleurs, nous aurions besoin de boite d'œufs vides, modèle : boite de 6*
- *10/04/21 : Trail des enfants*
- *29/05/21 : nous proposerons un accueil pour les nouveaux arrivants*

Concernant le sport :

- *Le terrain de basket est arrivé, les paniers sont installés, le marquage n'a pas été encore fait à cause des conditions météo.*
- *L'Ecole des Sports a été déménagé dans la cour de l'école élémentaire car le sport ne peut être pratiqué qu'en extérieur.*

TOUR DE TABLE, C. SOLER : RAS

TOUR DE TABLE, P. HERAULT : La micro-crèche et le bâtiment sortent de terre, nous en sommes qu'aux fondations.

Nous ouvrirons prochainement la commission d'appel d'offre concernant les travaux pour la salle polyvalente.

La commission urbanisme se réunira le 26 janvier.

La séance est clôturée à 21h35.

Le Maire, Philippe MERY

